

# Les gestes qui sauvent

Pour EFIDIS, garantir votre sécurité en entretenant votre résidence et votre logement est une priorité. C'est pourquoi les logements et les équipements sous contrat sont régulièrement contrôlés. Vous aussi, en tant que locataires, vous devez également être vigilants. Des mesures simples de prévention existent et, adopter les bons réflexes en cas d'accident, permet de diminuer considérablement les conséquences.

## L'incendie

### → Comment l'éviter ?

- Laissez l'entreprise qui vérifie vos installations de gaz entrer chez vous lors de la **visite annuelle**. En cas d'absence, pensez à déposer vos clés chez le gardien.
- Ne laissez pas vos **appareils électriques** en veille.
- Ne branchez pas plus d'un appareil sur une même prise.
- Éteignez complètement vos cigarettes.
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Ne stockez pas de **produits inflammables** à proximité des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques...).

### → Les bonnes réactions

#### Si l'incendie se déclare chez vous

- coupez les **robinets d'arrivée de gaz** et d'électricité avant de quitter votre logement,
- **fermez la porte** de la pièce en feu et la porte d'entrée,
- **évacuez les lieux**,
- n'empruntez pas les ascenseurs,
- une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112.

#### Si l'incendie se déclare dans l'immeuble

- évacuez les lieux si le feu se situe aux étages supérieurs,
- restez chez vous, si le feu se situe à votre étage ou aux étages inférieurs,
- fermez les portes et les fenêtres,
- protégez la porte d'entrée en la mouillant et en la calfeutrant avec des linges humides.
- **En cas de fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.**

#### En cas de feu sur une personne

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre.
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la.
- N'essayez pas d'enlever les vêtements brûlés, ils collent à la peau.

- Le plus tôt possible, arrosez d'eau la victime pour refroidir les éventuelles brûlures.
- Pour faciliter l'intervention des secours, **ne stationnez jamais votre véhicule sur la voie d'accès pompier**, même quelques minutes.

## Accident de gaz

### → Comment l'éviter ?

- Laissez l'entreprise qui vérifie vos installations de gaz entrer chez vous lors de la **visite annuelle**. En cas d'absence, pensez à déposer vos clés chez le gardien.
- Ne bouchez pas les **grilles de ventilation** ou les bouches VMC. Elles permettent une bonne évacuation du gaz en cas de fuites.
- Vérifiez que votre cuisinière est équipée d'un flexible (norme NF et/ou CE) ou d'un tuyau souple muni d'un dispositif de serrage à chaque embout.
- Ne cherchez pas à repérer une fuite avec une allumette, mettez un peu d'eau savonneuse sur les joints. S'il y a une fuite, des bulles apparaîtront.
- En cas d'absence prolongée, fermez les robinets d'arrivée de gaz et d'eau et le compteur électrique (après avoir dégivré votre congélateur).

### → Les bonnes réactions

#### Si une forte odeur de gaz se dégage chez vous

- **n'allumez pas la lumière**,
- ne touchez à aucun interrupteur ni au disjoncteur,
- ne téléphonez pas de chez vous,
- **ouvrez les fenêtres**,
- fermez l'arrivée du gaz de tous vos appareils,
- évacuez les lieux,
- ne prenez pas l'ascenseur,
- **prenez les escaliers** sans allumer la lumière,
- ne sonnez pas chez votre voisin de palier, mais frappez à la porte,
- une fois dehors, appelez les pompiers en composant le **18** ou le **112**.



# Intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, invisible mais mortel. Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique.

## → Comment l'éviter ?

- Laissez l'entreprise qui vérifie vos installations de gaz entrer chez vous lors de la **visite annuelle**. En cas d'absence, pensez à déposer vos clés chez le gardien.
- Ne bouchez pas les **grilles de ventilation** ou les bouches VMC. Elles permettent une bonne évacuation du gaz en cas de fuites.
- Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le brûleur peut s'éteindre.

**Attention, les appareils de chauffage d'appoint sont interdits car dangereux.**

## → Les bonnes réactions

**Respirer du monoxyde de carbone provoque maux de tête, vertiges, nausées, grandes fatigues, vomissements, voire paralysies.**

**Si vous ressentez l'un de ces symptômes :**

- ouvrez les fenêtres,
- évacuez les lieux,
- une fois dehors, appelez les pompiers en composant le **18** ou le **112**.

## ? QUESTIONS / RÉPONSES

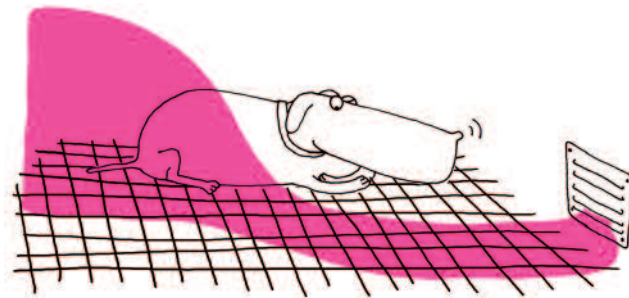
• Les intoxications au monoxyde de carbone sont-elles fréquentes ?

Oui, chaque année en France, 6 000 personnes sont victimes d'une intoxication due au monoxyde de carbone (CO), et 300 en décèdent.

• Pour gagner du temps, quels renseignements dois-je donner aux pompiers ?

Dans la mesure du possible, indiquez la nature du sinistre (feu, explosion), le lieu (commune, lieu-dit, rue, numéro, étage et porte), le nombre approximatif des victimes (leur état de conscience et/ou l'existence d'hémorragies). Si possible, restez sur place pour guider les secours.

Être clair et précis,  
c'est faire gagner du temps aux secours !



## Numéros d'urgence gratuits

Sapeurs-Pompiers  
**18**

Numéro unique  
d'urgence européen  
**112**

Samu  
**15**



### En savoir Plus

- fiche «**Votre sécurité et votre logement**»
  - fiche «**EFIDIS Assistance**»
- [www.pompiersparis.fr](http://www.pompiersparis.fr)



# Les gestes qui sauvent

